

# Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 28 juin 2010.

## Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

### 21. - Etude d'aménagement et de développement des quartiers de Verviers ouest et Gérardchamps.

*Geneviève Minguet, conseillère communale.*

Ecolo apprécie le principe de faire un plan d'aménagement pour pouvoir intégrer les différents projets susceptibles de voir le jour dans ces quartiers. Nous pensons entre autres au site de l'outlet qui pose question depuis un certain temps, ainsi qu'à l'habitat vétuste qu'on souhaite voir rénover dans ce périmètre.

Notre souhait est que le plan d'aménagement qui sortira de cette étude puisse avoir une force suffisamment contraignante pour orienter les permis futurs dans le sens souhaité, et contribue efficacement à dégager une voie de solution pour le site de l'outlet.

### 28.- Comptes annuels 2009. Approbation.

*Dany SMEETS, conseiller communal.*

Il faut le reconnaître, les nouvelles sont plutôt bonnes quant au compte 2009. Un résultat positif (et inattendu ?) de 1.541.766 €.

Les comptes donnent l'impression d'un bon crû circonstanciel plus que d'une maîtrise structurelle.

Il y a d'abord ce rendement exceptionnel de l'IPP (1.459.211 contre 1.128.037 en 2008), soit +29%. En contradiction avec l'analyse d'une ville dont la population a tendance à se précariser.

La dette ne monte plus, elle a même tendance à se stabiliser ou descendre. Trop légèrement. Et lorsque cette dette est consolidée avec d'autres entités, notamment la RCA, c'est une tendance qui n'est pas claire.

Les rentrées fiscales sont globalement en hausse continue, le total des taxes passe de 26.541.000 à 31.785.000 €, 20% de plus en 4 ans, une moyenne de 5% par an malgré la crise.

Et lorsqu'on prend rien que le poste des taxes locales, le boom est encore plus chatoyant puisqu'on passe de 5.900.000 à 7.410.000 €, soit une augmentation de près de 26% de 2006 à 2009, soit pas loin de 7% chaque année depuis 2006. En 2009, le montant des recettes par habitant (1209,15 €) est plus élevé que le montant des dépenses par habitants (1.169,44 €).

Chaque verviétois a droit à 40 € des revenus 2009, qu'il serait bon lui rendre à bon escient et si possible pas juste avant les élections communales.

Ce qui est plus inquiétant, c'est le coût de la politique des déchets. Application du coût vérité, en 2006 le tableau p.7 de la synthèse analytique. Le coût augmente en continu depuis 2006, ce qui indique aussi que la politique de prévention de cette déchet ne fonctionne toujours pas.

### 47. Maison de la laïcité – Octroi du subside numéraire

*Pauline Dumoulin, conseillère communale.*

Vous souhaitez majorer le subside 2010 de la Maison de la laïcité de 7000 €. Celle-ci bénéficie déjà d'un subside indexé de 15.261€. A l'heure où tout le monde est invité à se serrer la ceinture, où des économies sont réalisées sur des postes qui nous semblent pourtant essentiels (expl : maisons de jeunes) cette subvention complémentaire nous semble donc inopportune, d'autant que la subvention de base est déjà conséquente.

**53. Fonds FEDER 2007-2013 – Portefeuille de projets « VERDI » - Construction d'une passerelle destinée aux usagers lents reliant la cour Fisher au quai des récollets**

*Pauline Dumoulin, conseillère communale.*

Nous nous interrogeons sur les raisons de la construction de cette passerelle et le cheminement dans lequel elle s'inscrit.

Quelle cohésion esthétique prévoyez-vous par rapport au pont des récollets existant ou à la future passerelle que vous souhaitez, prématurément, voir relier Spintay au centre commercial ? Si l'objectif prioritaire doit être de permettre le cheminement le long de la Vesdre et la mise en valeur de celle-ci, il ne faut pas négliger les possibilités que pourrait offrir cette passerelle pour développer la mobilité douce. Et là, ça ne nous paraît pas clair du tout. Quel lien et par où avec le centre-ville ? Y a-t-il une liaison étudiée vers Andrimont ou les quartiers de Verviers Nord ? Au stade actuel du dossier, cette passerelle semble un peu parachutée là pour dépenser les subsides européens plus que pour s'inscrire dans un projet global de mobilité douce.

**60<sup>B</sup>. - REVITALISATION URBAINE Projet Spintay. Présentation du projet – Informations Etat de la situation.**

*Partie de Pauline DUMOULIN, conseillère communale.*

Le 9 juin dernier, les membres de l'USC étaient conviés à une assemblée de présentation de la dernière mouture du projet ForumInvest par le promoteur lui-même. Cette assemblée avait pour but de fournir « l'information la plus complète et la plus précise possible, ainsi que l'opportunité de poser des questions dans un cadre serein ».

Le groupe Ecolo n'a, quant à lui, pas eu droit à une telle réunion avec le promoteur depuis le dépôt des plans modifiés, bien que nous en avons exprimé la demande. L'USC informée avant les membres du conseil communal, démarche surréaliste qui, si elle ne nous surprend pas, puisque c'est là le type de méthode à laquelle nous a habitué la ville, n'en reste pas moins problématique.

De la même manière, Ecolo regrette la non-organisation par la ville d'une séance publique de présentation des plans modifiés à la population, première concernée par ce projet, ce que vous semblez régulièrement oublier. Nous savons que l'organisation d'une telle séance n'était pas réglementairement obligatoire dans le cadre de l'enquête publique en cours. Nous considérons néanmoins qu'elle aurait été utile afin que les citoyens et citoyennes de notre ville appelé à s'exprimer dans le cadre de cette enquête publique disposent de toutes les informations nécessaires.

Autre aspect problématique : le moment de l'enquête. L'ultime illustration du peu de considération de la ville pour l'avis de la population, c'est le choix de la période pour l'enquête publique. Après 7 années d'atermoiements, la décision n'est plus à 15 jours près. Le

dépôt du projet et la réaction immédiate de la commune qui visiblement était au courant de la date de dépôt amènent à consulter la population pendant les examens scolaires, pendant le début des vacances. Alors qu'un début d'enquête début septembre, voire même fin août aurait été beaucoup plus respectueux du rythme de vie de nos concitoyens.

Comme d'habitude, l'information est partiellement confisquée, tant vis-à-vis des conseillers communaux de l'opposition que vis-à-vis de la population, qui devrait pourtant avoir le droit d'être correctement informée des modifications apportées à un projet qui va irrémédiablement modifier le visage de leur ville.

**60<sup>C</sup>.- ELECTIONS. Points pratiques relatifs à l'organisation des élections.**

*Geneviève MINGUET, conseillère communale.*

Concernant l'affichage électoral, à plusieurs reprises déjà au cours de cette mandature, le groupe Ecolo a demandé que la ville adopte des dispositions réglementaires qui prévoient un espace d'affichage dédié à chaque liste, cela pour éviter le gaspillage de papier tout à fait anti-écologique, les déchets sur la voie publique, et le cirque ridicule du surcollage auquel on assiste à chaque élection

On l'a encore vécu cette fois-ci. : les accords pris entre les partis n'y changent strictement rien, car ces accords ne sont pas respectés

Monsieur l'Echevin des Travaux nous a fait part début mai de son intention de mettre sur pied un groupe de travail avec des représentants de chaque parti démocratique afin de mettre au point un système de panneaux dédiés pour les élections de 2012. C'est une très bonne chose.

Nous souhaitons vivement que cela ne reste pas à l'état de projet et c'est pourquoi nous voulons le rappeler dès maintenant afin que ce système soit effectivement opérationnel pour 2012.

Pour information, le système des panneaux dédiés fonctionne dans d'autres communes, dont Liège.

En ce qui concerne l'accès des personnes à mobilité réduite aux bureaux de vote, nous avons bien entendu les réponses de Mr le Bourgmestre à propos des investissements prévus en la matière. Mais nous avons constaté dans certains bureaux un isolement plus large pour les chaises roulantes mais avec une tablette trop haute, donc il y a encore des choses à améliorer de ce côté-là.

Une anomalie nous a été signalée dans un bureau de dépouillement, à savoir la présence de crayons rouges dans les isolements pendant le dépouillement ; ça nous paraît devoir être signalé aux magistrats responsables ou plus prosaïquement au responsable logistique verviétois.

Enfin, nous voulons aussi faire une remarque positive pour terminer : nous saluons le geste fait par la Ville pour ravitailler en boissons et sandwiches les personnes présentes dans les bureaux de vote et de dépouillement ; je pense que c'était une première et nous voulons le souligner.

**Communiqué de Presse – Conseil Communal du 28 juin 2010****Editeur** : Echevin du Logement F.Breuer**Objet** : Règlement Communal en matière de sécurité incendie**Champ d'application** :**Ce règlement concerne tout bâtiment comprenant plus d'un logement.**

Il apporte des précisions par rapport à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 août 2007. Il définit des mesures de prévention incendie coercitives et non plus facultatives en conformité avec l'article 135 §2 de la Nouvelle Loi Communale.

**Buts** :

- Assurer la sécurité des occupants
- Prévenir tout incendie
- Faciliter de façon préventive toute intervention des pompiers
- Limiter la concentration de ménages dans un même immeuble
- Responsabiliser les propriétaires et les locataires
- Doter notre service technique d'un outil indispensable

**Choix politique et stratégique** :

Dissuader les propriétaires de maintenir ou d'augmenter déraisonnablement le nombre de logements par immeuble.

Lutter avec détermination contre ceux qui agissent au mépris de la sécurité de leurs locataires.

**Contexte Communal** :

L'attractivité résidentielle d'une ville dépend du cadre de vie proposé, de son image et notamment de la qualité de son habitat. La sécurité des occupants et de leurs biens y contribue.

**La Ville de Verviers s'inscrit résolument dans un certain nombre d'actions ayant pour objet la rénovation urbaine mais aussi l'accessibilité de tout citoyen à un logement décent.**

Cette politique du logement se traduit notamment par une lutte contre :

- la forte concentration de logements dans les immeubles de rapport
- le surpeuplement dans les logements
- l'insalubrité, le manque d'hygiène et de sécurité,

Et par la mise en place et le suivi de différentes actions, à savoir :

- les visites de la Commission Sanitaire
- l'application d'arrêtés d'inhabitabilité
- la taxation pour immeubles inoccupés
- les amendes administratives
- le contrôle des permis de location
- le contrôle des permis d'urbanisme
- les campagnes de sensibilisation et d'information de tous les acteurs (notaires, agents immobiliers, architectes, ...)
- (...)

**Le règlement incendie vient compléter les règlements déjà en vigueur (Code Wallon 004/34 Logement, article 135 de la Nouvelle Loi Communale). Face à l'ampleur des 2 incendies récemment enregistré dans la région (rue Léopold à Liège, café de l'Europe à Verviers) tout citoyen comprend l'importance du sujet et le devoir de la Commune en la matière.**

De manière plus générale, les récentes statistiques traduisent une situation peu enviable et peu favorable pour Verviers et stigmatisent notamment la faible qualité de nombreux logements et une concentration excessive de ménages à revenus précaires. Il s'agit maintenant d'agir pour redresser cette situation, notamment à travers une plus grande maîtrise de l'offre de logements tout en veillant à ce qu'une certaine demande soit satisfaite et à ce que tout logement mis en location soit et reste en bon état.

### **Le Règlement Communal en matière de sécurité incendie : de quoi s'agit-il ?**

Ce nouveau règlement est dès à présent intégré comme référentiel dans les enquêtes menées par le Service Communal du Logement et sa Commission sanitaire ainsi que par le Service Technique de l'Urbanisme lors de l'examen de toute demande de permis visant la création de tout logement supplémentaire AINSI QUE tout dossier de régularisation initié par le Service Communal du Logement, avec ou sans permis de location.

Il comporte 2 axes : la sécurité et la prévention dont voici un bref aperçu.

#### **En matière de sécurité,**

Il s'agit notamment de garantir la conformité des installations électriques et de chauffage dont le contrôle et l'entretien doivent être authentifiés par des attestations. Les appareils doivent être conformes aux normes NBN.

Des exigences particulières sont prescrites notamment en matière d'installation au gaz : les appareils de cuisson doivent être équipés d'un thermocouple, tout flexible doit être remplacé après 5 ans, ne peut être craquelé, abrasé, ..., les compteurs doivent être uniques, ne peuvent être placés à proximité de tout appareil produisant de la chaleur ....

La citerne de mazout placée dans le même local que la chaudière doit avoir une double paroi ou être ceinturée par un bac de rétention.

Les appareils de chauffage (...) doivent être reliés à une cheminée à ramoner 1x par an

Il est interdit d'obstruer les chemins d'évacuation.

Pour les bâtiments de minimum 4 niveaux, un détecteur de fumée optique autonome est obligatoire.

#### **En matière de prévention,**

On distingue 2 types de bâtiments :

A : ceux comportant 1,2 ou 3 niveaux au dessus du sol.

B : les autres ; ce sont les logements sur lesquels se porte toute notre attention.

La structure du bâtiment, les parois intérieures séparant les logements doivent résister au feu 1/2h, voire 1h pour les bâtiments de type B. Selon leur positionnement, les portes devront être coupe-feu, résistant 1/2h et être contrôlées par un organisme accrédité ou être placées par une société certifiée.

Les parois intérieures d'une cage d'escalier pour un bâtiment de minimum 4 logements ou de type B doivent résister au feu pendant 1h.

Un exutoire de fumée doit être placé au sommet d'une cage d'escaliers pour un bâtiment de minimum 7 logements ou de type B.

Les parois de la chaufferie devront également respecter des normes de résistance au feu.

Des éléments précis en matière de placement d'alarme incendie, d'extincteurs, de robinets d'incendie, de couverture anti-feu sont également définis.

**CONCLUSION :**

En votant ce règlement et en donnant force de loi à la ligne directrice définie par le Collège début 2010 , le Conseil Communal permet aux services du Logement en concertation avec les services de l'Urbanisme et avec le concours de la Police et du Service de la Population d'agir efficacement et de renforcer la protection contre l'incendie de tous nos concitoyens tout en dissuadant les propriétaires concernés de maintenir ou d'augmenter exagérément le nombre de logements dans leurs immeubles.

Il a donc un caractère PREVENTIF et DISSUASIF mais il favorise aussi la CITOYENNETE RESPONSABLE.

F.BREUWER

Echevin du Logement.

Groupe cdH au Conseil Communal  
 Marc ELSEN, Chef de groupe

CONSEIL COMMUNAL - séance du 28.06.2010  
 Point 60 B - Revitalisation urbaine projet Spintay - Etat de la situation.

1. La concrétisation d'un projet ambitieux de revitalisation urbaine en centre ville et quartier Spintay reste évidemment un objectif essentiel pour l'avenir de Verviers. Même si le cdH constate les avancées positives dans le projet soutenu par la majorité, il souligne à nouveau les impératifs qui malheureusement ne sont quasi pas pris en compte au stade actuel du projet : essentiellement la mobilité et les accès en centre ville de même que les sorties, gravement mis à mal par la volonté de la majorité de supprimer la trémie ; la prise en compte et l'intégration qui restent insuffisantes, des commerces existants dans ce qui se veut être une dynamique de revalorisation commerciale du centre ville ; l'intégration urbanistique qui reste trop peu articulée avec les caractéristiques de l'environnement existant.
2. Enquête publique du 14.06 au 13.07
  - Publicité : l'intitulé de l'avis d'enquête tout comme l'invitation à la réunion de la CCATM appelée à remettre bientôt un avis sur le projet font explicitement référence aux plans modificatifs ; d'autre part, la presse indique clairement que l'enquête porte sur les modifications proposées par le promoteur... **Pouvez-vous nous préciser l'objet de ladite enquête ?** Il faut bien admettre que le risque d'équivoque existe bien et cela risque d'avoir une incidence sur un certain nombre de réactions qui seront émises par les citoyens : **qu'en pensez-vous ?**
  - Absence de réunion publique d'information : nous ne comprenons pas pourquoi le Collège communal PS-MR n'a pas veillé à assurer l'information optimale et interactive de la population pourtant invitée à émettre un avis voire des réactions dans le cadre de l'enquête publique... **Pouvez-vous nous expliquer votre choix ?** Ici aussi il faut bien admettre que cela aura très probablement une incidence sur certains avis exprimés pendant l'enquête... Nous rappelons que selon nous, fédérer la population autour d'un projet quel qu'il soit est une des plus importantes garanties de succès durable de l'opération.
3. Revenons sur le problème de mobilité qui conditionne la réussite d'un projet qui se veut ambitieux et durable : nous comprenons mal que l'enquête publique soit organisée avant même de connaître la décision de la Région wallonne sur le Plan Communal de Mobilité. Nous avons régulièrement stigmatisé le manque de cohérence dans la gestion de cet important dossier...
4. Et puis sur le problème de l'insuffisance d'intégration des commerces existants dans ce qui se veut être une redynamisation du commerce en centre ville et en Spintay... La réunion entre une délégation du Collège communal et un grand nombre de commerçants, qui a eu lieu le 14 juin dernier, est la démonstration de la forte et légitime inquiétude de nombreux commerçants qui ont, parfois depuis de très nombreuses années, misé sur Verviers, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Il nous est revenu que la demande avait été exprimée par un certain nombre de ces commerçants de rencontrer des représentants des 4 groupes politiques de notre Conseil communal : **pourquoi votre**

**Collège n'a-t-il pas veillé à ce qu'il en soit ainsi dans un contexte où vous semblez vouloir enfin associer l'opposition aux réflexions liées aux aménagements du centre ville ? D'autre qu'est-il ressorti de cette réunion et quelles en seront les suites concrètes ?**

En terme d'intégration des commerces existants mais aussi de mobilité harmonieuse et efficace, le cdH rappelle la proposition qu'il avait exprimée auprès du Collège : limiter le parking sous l'hypothétique centre commercial afin de rendre possible l'accès et la sortie vers le centre ville via la trémie, et aménager des parkings judicieusement répartis aux abords du centre ville, avec la signalisation la plus efficace, ce qui permettrait de répartir les flux piétons et d'ainsi favoriser l'accès à tous les commerces existants comme nouveaux le cas échéant.

5. Terminons par le constat malheureux lié au dépliant distribué par la Ville au centre ville, pour accompagner les futurs travaux en Brou-Harmonie... Les différents accès au centre ville n'y apparaissent pas... Ceci étant, c'est une démonstration supplémentaire de l'importance de la trémie...



Conseil communal du 28 juin 2010 Réponse aux interpellations de Monsieur Elsen et de Mlle Dumoulin sur le projet Spintay

1. Procédure

Il faut tout d'abord savoir que nous sommes toujours dans la procédure du permis unique introduit le 18 juin 2008, portant sur la construction/exploitation générale d'un centre commercial, de parkings souterrains, de logements, de commerces et réaménagement de voiries contiguës. Cette procédure a été suspendue en janvier 2009 par une demande du promoteur de déposer des plans modifiés.

Ces plans modifiés ont été déposés à l'administration communale le vendredi 21 mai 2010, puis transmis à la Région wallonne. Le 8 juin 2010, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne ont délivré un accusé de réception attestant que le dossier déposé était recevable et complet.

L'administration communale a alors procédé aux obligations légales pour l'organisation de l'enquête publique, en plus des obligations légales de publication dans les journaux locaux à l'initiative du demandeur de permis :

- dans les 5 jours de l'accusé de réception et au plus tard 5 jours avant de débiter l'enquête, affichage de l'avis d'enquête
- dans les 8 jours de l'accusé de réception, notification de l'avis d'enquête aux habitants dans un périmètre de 200m du projet

L'enquête publique a démarré le 14 juin 2010 et se terminera le 13 juillet 2010. La réunion de clôture d'enquête aura lieu le mardi 13 juillet 2010 à 17h<sup>1</sup>. L'enquête publique porte sur l'ensemble du dossier : dossier initial et plans modifiés. **Au jour d'aujourd'hui, 65 personnes sont venues consulter les documents mis à enquête.**

Il n'a pas été prévu de réunion publique de présentation du dossier (la procédure ne le prévoit pas), mais le collège communal a décidé d'exposer les différents plans de manière à ce que les citoyens aient plus de facilités de consultation dudit dossier. **De plus, les services techniques (urbanisme, travaux, mobilité) se tiennent à disposition des citoyens pour toute explication technique, et ce même en dehors de la permanence technique prévue le mardi soir. Il s'agit d'une certaine façon d'un service « sur mesure ».**

Pour rappel, l'administration communale est tenue par les délais de procédure prévus dans les différentes législations applicables, eu égard aux dates de dépôt de permis, qui dépendent des demandeurs de permis.

<sup>1</sup> Modalités de l'enquête publique :

- Consultation du dossier tous les matins et le mercredi après-midi ;
- Permanence technique sur rendez-vous le mardi soir ;
- Observations et réclamations écrites par courrier ou mail ;
- Observations et réclamations verbales auprès de la conseillère en aménagement du territoire ;
- Réunion de clôture d'enquête pour recueillir les dernières observations et réclamations.

## 2. Information et contacts avec les commerçants

Vous avez raison de soulever ce point important, à savoir l'information des commerçants par rapport aux différents chantiers à venir, et les dispositifs à mettre en place pour encadrer les impacts de ces chantiers.

Même si il n'est pas possible à l'heure actuelle de présager du calendrier des travaux relatifs au projet Spintay (cela dépend de l'issue des procédures de permis), il est en effet important utile de rencontrer les commerçants le plus rapidement possible.

**C'est pourquoi le Collège communal souhaite organiser une 1<sup>ère</sup> rencontre avec l'ensemble des commerçants du centre ville, relativement aux dispositifs à mettre en place durant les futurs chantiers « Spintay » (parkings, signalétique,...), et ce dès la rentrée.**

Je tiens à rappeler également **la mobilisation qui devra être faite des 3 fonds mis en place dans le cadre de la convention de partenariat, via la création de 3 entités privées** (financées par le demandeur) : une asbl d'évènement, promotion et image du centre ville ; une société de développement immobilier pour la requalification de terrains et immeubles commerciaux non-occupés ; et une société de promotion de nouveaux concepts commerciaux.

Il est important également de rappeler que le projet Spintay est loin d'être le seul projet relatif à la redynamisation du centre ville. Citons par exemple le projet de revitalisation de la rue de Heusy, dont le permis devrait être déposé dans les semaines à venir, et le projet de mettre sur pied une opération de revitalisation urbaine sur le quartier Crapaurue-Coronmeuse.

## 3. Réunion du 14 juin avec un groupe de commerçants

En deux mots, nous avons eu un échange très constructif. Les préoccupations de ce groupe de commerçants portent, outre sur le projet Spintay, sur des problématiques plus générales de « vie en centre ville ». Ils nous ont remis une note à laquelle le Collège communal apportera réponse. D'une manière générale, ce que nous avons relevé de cet échange, c'est le besoin d'information plus régulière par les autorités communales, mais aussi l'existence d'un réel problème de communication entre commerçants, malgré l'organisation en associations de commerçants. Il est bien clair qu'il n'appartient pas à l'autorité publique de se suppléer aux associations de commerçants, mais nous devons faire attention dans notre information à toucher l'ensemble des commerçants. Notre Gestion Centre ville devra jouer ce rôle centralisateur, que ce soit pour la mise en place des dispositifs « travaux » en concertation avec les commerçants, mais aussi pour l'information aux chalands durant le déroulement desdits travaux.

4. Présentation du projet par le demandeur au sein des différents partis politiques

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que, et vous nous l'avez confirmé lors de nos réunions majorité/opposition du mois de mai, le demandeur est venu vous rencontrer, de même que le cdH.

Quant au contenu, je ne connais pas le contenu exact des différents rencontres qui ont eu lieu chez l'un ou chez l'autre, mais il me semble que si vous estimez que vous n'avez pas eu la même présentation que celle qui a été faite au parti socialiste, il ne tient qu'à vous de vous adresser à votre interlocuteur organisateur de la réunion, à savoir le demandeur Foruminvest.

Catherine Lejeune  
Echevine de l'Urbanisme  
0475/75.42.67.

VILLE DE VERVIERS



**Cécile OZER**  
Conseillère communale

**Conseil communal du 28 juin 2010**  
Clarification quant à la fermeture de la piscine  
communale de Verviers.

Monsieur l'Echevin,

Je vous ai déjà interpellé deux fois concernant les travaux de notre piscine communale. Deux fois, vous m'avez répondu que toutes les écoles avaient été prévenues. Hors ce n'était pas le cas et ça ne l'est toujours pas aujourd'hui.

Suite au précédent Conseil Communal, vous deviez envoyer un courrier aux écoles. Elles attendent toujours. Est-ce si compliqué de donner des renseignements clairs à toutes les personnes touchées de près par la fermeture de la piscine ?

Il est quand même dommage que les principaux intéressés doivent lire la presse de ce week-end pour obtenir des informations qu'ils attendent depuis plusieurs mois...

Pouvez-vous nous préciser officiellement ici ce qu'il en est exactement, principalement quant à la période de fermeture ?

Je vous en remercie.

Cécile OZER  
Conseillère communale